

# «Pourquoi les boulangers ne pourraient pas ouvrir comme les fleuristes ou les bouchers ?»

Matthieu Labbé, délégué général de la Fédération des entreprises de boulangerie (FEB), bataille contre les arrêtés préfectoraux limitant à 6 jours sur 7 les autorisations d'ouverture des points de vente du pain.



Matthieu Labbé souhaite l'abrogation de la loi de 1919 interdisant aux boulangers d'ouvrir leurs commerces tous les jours. DR

Par **Propos recueillis par Boris Cassel et Odile Plichon**

Le 20 octobre 2018 à 07h53

A la tête de la Fédération des entreprises de boulangerie (FEB), qui représente les industriels du secteur (Paul, la Mie Câline, Feuillette, etc.), Matthieu Labbé porte le fer contre les arrêtés préfectoraux limitant à 6 jours sur 7 les autorisations d' [ouverture des points de vente du pain](#) .

**Pourquoi ce mouvement de contestation de votre part ?**



**Chirurgie humanitaire**



Comment MSF pratique la chirurgie sur ses terrains d'intervention ?

Sponsorisée

**MATTHIEU LABBÉ.** Nous défendons la liberté d'entreprendre. Nous demandons simplement la possibilité d'ouvrir quand nous le souhaitons. Pourquoi les boulangers ne pourraient-ils pas ouvrir 7 jours sur 7 alors que les fleuristes ou les bouchers en ont la possibilité ? Beaucoup d'artisans, d'ailleurs, en ont marre de ce système antique.

### Concrètement, comment procédez-vous pour essayer de changer les règles actuelles ?

La loi oblige les préfets à abroger leurs arrêtés si une majorité se dégage au sein de la profession. Nous demandons donc aux préfetures de recalculer les troupes en présence, afin de voir s'il y a toujours un accord majoritaire autour de cette question. Le problème, c'est que souvent la préfecture ne nous entend pas, nous ignore. Dans ce cas, nous menons une action devant le tribunal administratif afin d'obtenir le droit d'être intégrés aux réunions qui permettront ce comptage.

### Dans combien de départements avez-vous décidé d'attaquer les arrêtés préfectoraux ?

Dans une vingtaine de départements, plus une dizaine à la demande des artisans locaux. A Pau par exemple, trente-trois artisans ont demandé l'abrogation de l'arrêté et nous les avons épaulés. C'est cela aussi la réalité de ce dossier : certains anciens adhérents de la confédération des artisans se tournent vers nous, les *méchants industriels*, pour porter leur voix.

#### Newsletter - L'essentiel de l'actu Chaque matin, l'actualité vue par Le Parisien

Adresse e-mail

INSCRIS

Votre adresse mail est collectée par Le Parisien pour vous permettre de recevoir nos actualités et offres commerciales. [En savoir plus](#)

### Demandez-vous un arbitrage national ?

Oui, nous aimerions avoir une clarification nationale pour faire abroger cette loi surannée et inutile, mais il y a des freins politiques. Il faut du courage pour s'attaquer à une loi vieille d'un siècle. Et puis [ce sujet est anxiogène pour les artisans](#), alors il ne faut pas trop faire de vagues. Ce sujet est très sensible mais nous sommes optimistes car nous avons le sens de l'histoire pour nous.

**LIRE AUSSI** > [Guerre du jour sans pain : à Paris, les artisans boulangers attaquent en justice](#)

 VOIR LES COMMENTAIRES